

L'an deux mil seize, le huit février, le Conseil Municipal de la Commune de MENTHON-SAINT-BERNARD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Antoine de MENTHON, Maire.

Conseillers en exercice : 19 - Présents : 13 - Votants : 13

Date de convocation : 28 janvier 2016

Antoine de MENTHON, Maire	Présent	Laurence MICHEL	Présente
Emmanuelle FOLLIN-ARBELET, 1 ^{ère} adjointe	Présente	Maryline ERAZMUS	Présente
Alain HAURAT, 2 ^{ème} adjoint	Présent	Catherine PAGES	Présente
Anne HUDAULT, 3 ^{ème} adjointe	Présente	Sylvie FRIN	Excusée
Jérôme GRETZ, 4 ^{ème} adjoint	Présent	Nicolas CHAMBET	Excusé
Michel FORESTIER, 5 ^{ème} adjoint	Présent	Jean-Christophe CABOT	Excusé
Renaud KRESSMANN	Présent	Pauline BRUNET	Présente
Patrice COUTIER	Présent	Elodie ESPERANDIEU	Présente
Monique JACOB-MARTEL	Excusée	Ludovic FAVRE	Excusé
Yves MICHEL	Excusé		

Secrétaire de séance : Pauline BRUNET

Elaboration du PLU : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et les projets de la Commune

Il est rappelé que deux débats relatifs aux orientations générales du PADD ont eu lieu au sein du Conseil Municipal le 5 octobre 2015 et le 9 novembre 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal de débattre sur les modifications du PADD issues des Conseils Municipaux précédents. La représentation graphique du PADD est présentée en séance par Alain HAURAT, Maire-Adjoint, et reprise ci-dessous.

Modifications apportées à la représentation graphique précédente :

Matérialisation de deux périmètres d'études, un au Clos Chevallier, l'autre derrière les commerces du centre du village (étoiles creuses);

Matérialisation d'une zone agricole ordinaire ;

Matérialisation de 3 futures OAP (étoiles pleines).

Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD comprenant la représentation graphique. La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération. La délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DONNE ACTE du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables ;

CONSIDERE que le PADD est suffisamment abouti pour être complété par le point ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'acte de référence interne D2016001FEV a été acquitté sous l'identifiant unique 074-217401769-20160208-D2016001FEV-DE

Nature de l'Acte : Deliberations

Objet : débat sur le projet d'aménagement et de développement durables

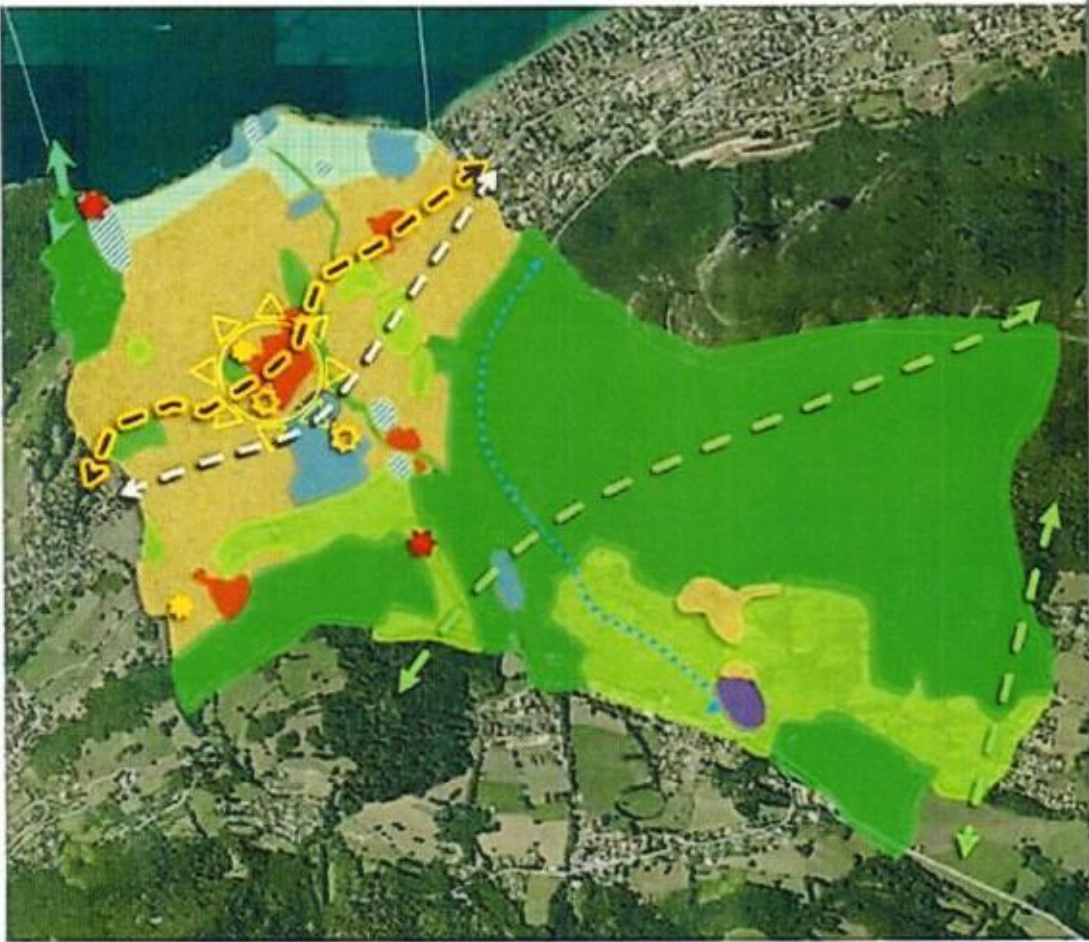
Décision du : 2016-02-08 00:00:00+01

Transmise le : 2016-02-10 15:42:18+01

Accusé reçu le : 2016-02-10 15:42:18+01



-  Espaces naturels à protéger de manière différenciée et adaptée
-  Caractère agricole ouvert à pérenniser
-  Enveloppe urbaine à optimiser de manière graduée et adaptée
-  Caractère paysager de la rive du lac et ses arrière-ports à préserver
-  Axe structurant à sécuriser (RD909A)
-  Polarité de village à conforter
-  Noyaux anciens à préserver et valoriser
-  Patrimoine bâti remarquable à préserver
-  Secteurs prioritaires pour le confortement de l'habitat et la structuration des espaces publics au village et à ses abords
-  Secteurs de réfonction pour le confortement de l'habitat, la structuration des espaces publics et des équipements au village et à ses abords
-  Secteur de protection et développement des hébergements et activités touristiques
-  Pôle d'activités artisanales à optimiser
-  Secteurs d'équipements et d'activités de loisirs à préserver et/ou développer
-  Coupure d'urbanisation à protéger
-  Axe de déplacements de la faune à préserver
-  Fenêtres paysagères à maintenir ou restaurer
-  Axe de contournement du village à maintenir



REPRESENTATION GRAPHIQUE DU PADD

Projet d'aménagement et de Développement Durables - PLU de la commune de MENTHON-SAINT-BERNARD - AGENCE DES TERRITOIRES

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Affiché le 09/02/2016
 Pour copie conforme.
 Certifié exécutoire.
 En Mairie, le 09/02/2016



Le Maire,

Antoine de Menthon

Antoine de MENTHON

L'acte de référence interne D2016001FEV a été acquitté sous l'identifiant unique 074-217401769-20160208-D2016001FEV-DE
 Nature de l'Acte : Deliberations
 Objet : débat sur le projet d'aménagement et de développement durables

Décision du : 2016-02-08 00:00:00+01

Transmise le : 2016-02-10 15:42:18+01

Accusé reçu le : 2016-02-10 15:42:18+01